

Le journal d'Auzas

BUDGET 2018

Dans ce numéro :

| | |
|--------------------------------------|---|
| <i>Budget 2018</i> | 1 |
| <i>Internet Haut débit ?</i> | 2 |
| <i>Elections législatives</i> | 2 |
| <i>Les associations</i> | 3 |
| <i>Les brèves du lac</i> | 4 |
| <i>Petite histoire du presbytère</i> | 4 |

La baisse des dotations d'Etat se faisant ressentir, le budget 2017, même s'il est en léger excédent, va nous conduire à augmenter légèrement les impôts. La hausse de 1.5% ne va rapporter que 500€ (ce qui est négligeable réparti sur la centaine de foyers de la commune), mais va permettre la non diminution des dotations d'Etat qui est conditionnée à l'effort fiscal voté par le Conseil Municipal, c'est-à-dire l'augmentation des impôts.

Ce budget est aussi marqué par une dépense supplémentaire de 11 355€ exigée par la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat. En effet lors de la création de l'ancienne communauté de St Martory, les communes qui touchaient la taxe professionnelle ont pu payer les compétences transférées (Voirie, Ordures Ménagères, Tourisme, Petite enfance, etc..) les petites communes comme Auzas qui n'avaient pas de taxe professionnelle auraient dû payer sur leur budget cette compensation. Nous avons à l'époque décidé de faire jouer la solidarité et c'est les communes « riches » et l'imposition de la 3CSM qui s'est substituée aux communes « pauvres ».

La 3CGS n'est pas dans cette optique-là et nous demande de nous acquitter de cette compensation ce qui représente le tiers des impôts locaux, mais va voter une dotation de solidarité qui sera pour nous de 3600€ ce qui va diminuer cette perte financière.

2018 sera aussi marqué par le démarrage des travaux de la nouvelle Mairie et de l'appartement de l'ancien presbytère. Le coût total des travaux s'élèvera à près de 100 000€ qui seront financés à hauteur de 80% par l'Etat, le Département et la Région., le logement F3 créé au premier étage sera également source de revenus pour la commune.

Une coupe de bois dans la forêt communale sera effectuée cette année et nous rapportera près de 6 000€.

En 2017, l'Aire de camping cars nous a rapporté 5900€.. Il devrait en être de même cette année.

Votre feuille d'imposition va également se voir « agrémentée » d'une nouvelle taxe, la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le gouvernement ne crée pas de nouveaux impôts, mais transfère des charges aux collectivités ! C'est le cas de la Prévention des Inondations qui était du ressort de l'Etat et qui est transférée aux Communautés de Communes. Le coût des travaux pour l'année est prévu à hauteur de 200 000€. Pour le financer l'Etat a créé une taxe perçue par les collectivités qui sera complémentaire des taxes Habitation et foncier bâti et non bâti. Même si vous bénéficiez de l'exonération prévue de la TH vous paierez cette taxe.

La gestion des inondations ne peut se gérer par tronçons il faudra donc coordonner les travaux sur la Garonne de St Béat à Boussens et donc créer une structure ou gonfler une structure existante pour réaliser ce travail qui était auparavant du ressort de l'Etat.

Autre augmentation déguisée, l'Etat a décidé de prélever 20% du budget des agences de l'eau qui sont financées par un prélèvement sur la consommation d'eau des ménages, cela pour financer l'Office National de la Chasse. Conséquence l'agence de l'eau ayant moins de moyens ne pourra pas venir en aide comme par le passé aux collectivités qui vont donc être obligées d'augmenter le prix de l'eau. Officiellement ce n'est pas l'Etat qui va faire baisser votre pouvoir d'achat, mais les collectivités. Mais pourquoi financer la chasse sur le prix de l'eau ? Quel rapport ?

Sommaire :

- Le budget 2018 est voté avec une légère augmentation des taux.
- Le haut débit pour tous dès cette année. Pour le très haut débit il faudra attendre encore un peu.

Le haut débit pour tous dès cette année, pour le très haut débit il faudra attendre encore un peu.

Internet haut Débit

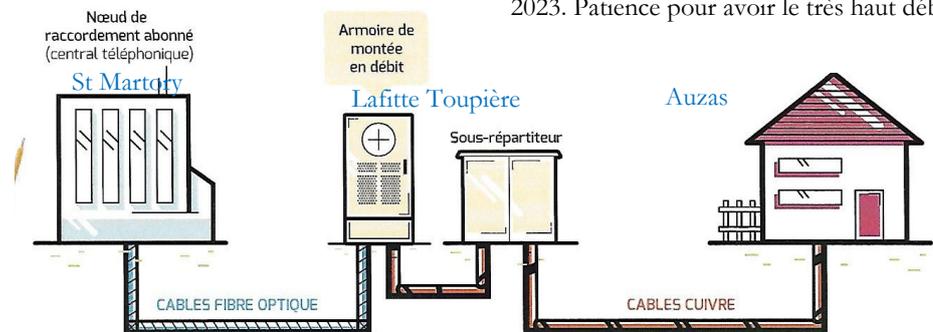
Le très haut débit est considéré dès que le débit est égal ou supérieur à 30Mbit/s, le haut débit se situe entre 30 et 4Mbits/s; en dessous c'est du bas débit, c'est ce que nous avons à Auzas, au mieux 1Mbit/s.

Pour y remédier le Conseil Départemental et les collectivités ont créé en 2016 un syndicat mixte qui a pour objectif d'amener la fibre et donc le très haut débit dans toutes les habitations.

Cela se fait en plusieurs étapes et pour ce qui nous concerne la fibre va arriver à Laffite (les travaux sont en cours) et donc nous allons avoir une montée en débit vers les mois d'avril Mai par le fil téléphonique classique entre 4 et 30mbit/s.

Pour ceux qui sont actuellement connecté par WIMAX à l'émetteur d'Alan la montée en débit sera de 30mbit/s (4G fixe)

La fibre sera dans tous les foyers entre 2019 et 2023. Patience pour avoir le très haut débit.



L'ADSL est diffusé depuis un central téléphonique, puis redistribué plus localement par un sous-répartiteur. Le principe de la montée en débit est donc de créer un central relié en fibre optique au niveau du sous-répartiteur.

Elections législatives

Bravo pour votre esprit civique 46.8% de participation au premier tour (même si on aurait pu espérer mieux) contre 34.64% sur le Comminges Saves.

11 mars 1er tour

18 mars 2ème tour

Inscrits 188

Inscrits 188

Votants 88 46,8%

Votants 70 37,33%

Exprimés 84

Exprimés 62

| | 2018 | | | | 2017 | | | |
|--------------------------|----------|-------|-----------|-----------|-------|-----------|-----------|--------|
| | AUZAS | | Comminges | AUZAS | | Comminges | | |
| | 1er tour | | | 2ème tour | | 1er tour | 2ème tour | |
| AVIRAGNET PS | 31 | 36,9% | 38,74% | 54 | 87,6% | 70,23% | 17,78% | 50,13% |
| GIMENEZ France Insoumise | 27 | 32,1% | 13,02% | | | | 14,10% | |
| SEIGLE VATTE Les verts | 7 | 8,3% | | | | | | |
| PAROLIN FN | 7 | 8,3% | 11,73% | | | | 15,23% | |
| MONTSARRAT En marche | 7 | 8,3% | 20,31% | 8 | 12,9% | 29,77% | 49,87% | 49,87% |
| MAURIN Les Républicains | 3 | 3,6% | 4,94% | | | | 8,73% | |
| GUIRAUD Lutte Ouvrière | 1 | 1,2% | | | | | | |
| BROUCKE Debout la France | 1 | 1,2% | | | | | | |
| MYNIER | 0 | 0,0% | | | | | | |
| JOVELIN | 0 | 0,0% | | | | | | |
| MARQUERIE PC | 0 | 0,0% | 2,63% | | | | 3,09% | |
| MINEC | 0 | 0,0% | | | | | | |

G.A.L.A.

L'assemblée générale du G.A.L.A a eu lieu le vendredi 2 mars.

Après lecture du rapport moral présenté par Xavier Savelli et du rapport du compte financier adoptés à l'unanimité le bureau a été reconduit.

La discussion s'est ensuite engagée sur les projets pour 2018.

Le lundi 2 avril l'omelette Pascale très demandée par les participants va revoir le jour, avec une chasse aux œufs pour les enfants

La saison du port miniature s'ouvrira le dimanche 1er juillet pour s'achever le vendredi 31 août. Comme les années précédentes 4 jobs

d'été seront proposés au jeunes d'Auzas pour tenir la buvette et aider à la billetterie du port.

En novembre une soirée « châtaignes Vin nouveau » vous sera également proposée.

La salle du conseil lorsqu'elle sera libérée, suite au transfert de la Mairie servira comme salle des associations et pourra accueillir des soirées cartes en plus de la bibliothèque.

Envisagé également des escapades touristique-gastronomiques pour les retraités et des balades en groupe sur les chemins de randonnées pour les plus courageux.

Comité de Jumelage

Le comité lui s'est réuni le samedi 10 mars, pour renouveler son bureau, sans changement Xavier restant Président.

Le point a été fait sur la visite en Mongolie de 2016 et sur la possible venue d'une délégation Mongole en cours d'année.

Sur les 650 contes Mongols imprimé, 426 ont déjà été vendus, le bénéfice de cette vente étant reversé à une fondation Mongole qui aide les jeunes a terminer leurs études supérieures.



Comité des fêtes

Le comité des fêtes s'est réuni lui en AG le vendredi 16 mars.

Suite au rapport moral présenté par Reine Costes qui, a fait ressortir une baisse de fréquentation de la fête du cochon, mais une belle affluence le jour de la fête en partie due à la présence de la Confrérie du Veau Commingeois, et le bilan financier présenté par Philippe Bertheux qui laisse un petit pécule à la nouvelle équipe, approuvés par l'assistance, le bureau a présenté sa démission.

Une deuxième réunion le jeudi 22 mars a permis de constituer un tout nouveau bureau composé comme suit:

Président: Christophe COTTE,

Vice-Présidentes: Inès et Sarah FAURE,

Trésorier: J. Louis LABELLE, Adjointe: Sandrine SOTOUL

Secrétaire: Arlette BALLESTER, Adjointe: Noëlle LABELLE

Membres: LE PARC Jean et Andrée BERTHEUX Philippe, ALTISSIMO Gino, ARIBAUD Valérie, DESANGES Stéphane, TROUILH Raynier, FAURE Laurent,

Président d'Honneur: SAVELLI René.

Ce bureau s'est de suite mis au travail et dès le samedi 24 il a élaboré le programme des festivités 2018.

Un tout nouveau bureau avec l'arrivée de jeunes pour le comité des fêtes.

Commune d'Auzas

Mairie de Auzas
Place Louis Chanfreau
31360 Auzas

Téléphone : 05 61 90 34 17
Télécopie : 05 61 90 23 07
Portable : 06 08 93 63 24
Messagerie : auzas.mairie@nordnet.fr

Site Web

www.auzas.fr



Les brèves du lac

Nouveaux arrivants:

La famille HOLECSKA rue de Beaulieu (ancienne maison de Jeannot Lafont).

La famille TOUZERO/LENOIR rue de Beaulieu (ancienne maison de Fontes)

La famille BEAUDINOT et leurs 5 enfants ont eu leur permis de construire accordé et vont donc construire cette année leur demeure quartier Beaulieu.

Une autre famille va construire à Auzas rue de Beaulieu sur un terrain vendu par Laurent Fauré, il s'agit de la famille CHARTIER/BOURREL

Bienvenue au village

Décès:

Mme LEDUC Marcelle mère de Mme Coinaud

M. Achille PRUNI

Nos condoléances aux familles et amis.

Un arbre, un enfant:

Howan HOLECSKA, Maël MOUNES, Elle et Adèle BALLESTER

Les arbres sont offerts par la Mairie et plantés par les familles en Novembre.

Petite Histoire du Presbytère

Dans les archives de la Mairie on peut lire que, en 1809, le conseil municipal avait envisagé cet achat et pour ce faire, fait expertiser la demeure.

Le coût de l'achat du bâtiment était fixé à 1630,50f et le coût des réparations à 1337,50f. Par délibération du 3 avril 1809, le conseil municipal demandait au Préfet de réunir la somme nécessaire à cette opération.

Le 8 octobre 1809 le Sous Préfet faisait part de la réponse du Ministre de l'intérieur concernant cet achat:

« Le montant de l'acquisition s'élève à 2370.64f

Les fonds en caisse à la commune sont de 1892f

Il vous manque donc 478,64f que vous devez trouver. »

Le conseil Municipal délibère et envoie sa réponse:

« les particuliers qui ont usurpé la quantité de 5 ares sur les biens communaux seront poursuivis » gain estimé 300f, puis continue:

« le Conseil Municipal très humblement prie et sollicite son excellence le Ministre de l'Intérieur, d'obtenir de sa Majesté l'Empereur et Roy la permission de vendre un petit lopin de terre situé au quartier de l'église de 86m², 9 escats trois quarts de l'ancienne mesure » contre 200f et si la vente ne se fait pas, ils procéderont à une souscription volontaire.

A la date du 29 mars 1830 on trouve ceci dans les archives communales:

« On observe qu'en l'an 14 (1805) le Maire de la commune fut autorisé à vendre le quart de réserve de bois de la commune, pour le produit de cette vente, être employé à réparer l'église qui était en état de délabrement et à racheter le presbytère qui avait été vendu révolutionnairement a suite de l'autorisation qui fut accordée par arrêté du 19 ventose an 10.

La dite coupe fut adjugée le 7 frimaire de l'an 14 à Guillaume CHENE d'Aurignac au prix de 3133francs 14 centimes que l'adjudicataire versa dans la caisse du receveur du domaine que depuis cette époque la commune n'a cessé de réclamer la sus dite somme pour être employée a sa destination mais toutes les réclamations ont été écartées sous divers prétextes soit avant, soit depuis la restauration.

En attendant l'église achève de se dégrader et la commune se trouve sans presbytère.

Il se présente toute fois une occasion favorable pour racheter l'ancien presbytère puisque le propriétaire actuel offre de le céder à la commune au prix de l'estimation qu'en sera faite par l'expert, qu'indépendamment de cette dépense et des réparations dont l'église a besoin elle n'a qu'une seule cloche tandis qu'il en faudrait au moins trois, que toutes les dépenses absorberont le prix de la sus dite adjudication en principal et intérêts.

C'est pourquoi le conseil municipal propose d'autoriser le Maire a faire toutes les démarches qui seront nécessaires pour obtenir le remboursement de la sus dite somme de 3133francs 14 centimes en principal et intérêts quelconque M. le Maire ne pourrait pas obtenir le remboursement de cette somme, il est autorisé à demander une somme équivalente a son excellence le Ministre du culte attendu qu'il est d'une indispensable nécessité de pouvoir aux dépenses ci dessus vu que la commune est sans autres ressources pour y parvenir ».